Image not found or type unknown

Abattage d'arbres dans une copropriété

Par **sophie**, le **16/11/2009** à **21:26**

Bonjour,

Dans une petite copropriété sans syndic, les décisions sont prises par les copropriètaires rassemblés en assemblée une fois par an; cette année cette assemblée a décidé (vote à main levée) l'abattage de 2 arbres situés en bordure de la copropriété et dont les racines sont susceptibles d'endommager le mur d'un voisin, indépendant de la copropriété;
un des copropriètaires semble revenir sur son vote favorable à cet abattage;
celui-ci peut-il néanmoins être réalisé sans risque de contentieux?

merci à ceux qui pourront m'éclairer
Sophie Gervaise

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés